

Le
loisir
et le
sport
en
valeurs!

Avis sur
l'éthique
en
et en
loisir
sport



Le
loisir
et le
sport
en
valeurs!



Table des matières



Introduction	2
■ Objectif et origine de l'Avis	4
■ Définitions	6
■ Fondements	8
■ Des valeurs à préserver et à promouvoir	12
■ Des principes directeurs afin de préserver et de promouvoir nos valeurs, et de favoriser un milieu du loisir et du sport sûr et accueillant	14
Conclusion : mission à poursuivre	15
Références bibliographiques	16

Rédaction

La rédaction de ce document a été coordonnée par la Direction de la promotion de la sécurité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et a été réalisée avec la collaboration de représentants des organismes suivants :

L'Association québécoise du loisir municipal
Le Conseil québécois du loisir
La Fédération québécoise du sport étudiant
Sports-Québec
Le Regroupement des unités régionales de loisir et de sport

Les auteurs tiennent à remercier Jocelyn East, pour sa participation à la première ébauche du document.

Production

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Coordination de la production

Alexandra Dufresne

Collaboration

Lyne Légaré
Pierre Pelchat

Révision linguistique

Andrée Le May

Conception graphique

Communication Publi Griffé

Le présent document est offert en format PDF.
On peut se le procurer à partir du site Internet suivant :
www5.mels.gouv.qc.ca/sportloisir

Dépôt Légal – 2006
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-46249-1
Version PDF : 2-550-46250-5
© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Santé

« Le loisir est pour une collectivité un important creuset où mûrissent les ferments les plus solides de la culture populaire. À travers les gestes et les actions les plus modestes, les personnes et les groupes témoignent dans leurs loisirs de ce qu'elles sont, de leurs rêves et de leurs espoirs; ils y mettent en œuvre leur capacité même de se dire, de créer et de dominer leurs langages, de communiquer avec d'autres expressions culturelles, de se donner à eux-mêmes une image fidèle et belle de ce qu'ils sont, vivent, ressentent, espèrent, craignent ou aiment". »

Livre vert sur le loisir, 1977



Introduction

Le loisir et le sport sont des sphères de l'activité humaine qui sont une source importante de bienfaits personnels, sociaux, économiques et environnementaux. La santé et le développement intégral de la personne figurent parmi leurs contributions les plus reconnues.

La recherche scientifique démontre que les loisirs et les sports sont des outils de développement non seulement par les valeurs intrinsèques des activités, mais également par leur apport à la qualité de vie des citoyens et des communautés, à la réduction des comportements antisociaux, au renforcement du tissu familial et à l'épanouissement des jeunes. Ils favorisent la solidarité sociale, une citoyenneté active et une vie associative foisonnante, valeur importante de la société québécoise.

Toutefois, on constate que le loisir et le sport, porteurs de valeurs positives, ne sont pas à l'abri de certaines influences et problèmes de la société moderne. Malheureusement, on observe parfois des écarts entre les valeurs que l'on désire transmettre et celles véhiculées dans la pratique; de plus, il arrive que les bienfaits attendus s'accompagnent de méfaits pour la personne et son environnement, ainsi que pour les activités de loisir et de sport elles-mêmes. Les attentes légitimes de la contribution du loisir et du sport au développement individuel et collectif s'en trouvent ainsi compromises.

Fondé sur la conviction profonde de la nécessité et de l'importance de préserver les valeurs et les bienfaits du loisir et du sport, l'Avis jette les bases d'une concertation visant à rallier, autour d'une même vision « éthique » du loisir et du sport, les acteurs de ces sphères d'activités qui sont préoccupés par l'apparition de situations et de comportements inappropriés.



Respect



Objectif et origine de l'Avis

Basé sur une réflexion éthique, l'Avis a pour objectif principal la reconnaissance des valeurs à promouvoir, et ultimement, la préservation d'un milieu du loisir et du sport sûr et accueillant pour tous. L'origine de ce document découle de l'utilité d'adopter un langage commun et des éléments suivants :

- de la volonté des organismes de loisir et de sport d'être proactifs au regard de la promotion de l'éthique;
- des diverses interventions du gouvernement du Québec et d'organismes de sport et de loisir (promotion de l'esprit sportif, adoption de codes de conduite, comités pour l'éthique, nouvelles formules de pratique, programmes de lutte au dopage, programmes de prévention de l'abus et du harcèlement, études et recherches, etc.);
- des discussions sur les valeurs à transmettre par le sport, qui se sont tenues lors des consultations avant et pendant le symposium canadien *Le sport que nous voulons*, organisé par le Conseil du Forum national sur l'éthique dans le sport;
- des résultats du *Sondage sur les jeunes et le sport au Canada en 2002*, du Centre canadien pour l'éthique dans le sport;
- des résultats des récents sondages menés au Québec dans le cadre de *Étude de l'éthique du dopage et de certaines habitudes de vie chez des sportifs québécois*;
- des recommandations et constats des commissions parlementaires sur la violence au hockey sur glace;
- de la participation du gouvernement du Québec au comité directeur de la Stratégie canadienne pour l'éthique en sport *Sport pur* et des actions qui en découlent.

Persévérance





Définitions

Éthique

On entend par éthique l'ensemble des principes moraux régissant le comportement. Les principes moraux découlent des valeurs adoptées par la personne et la société.

Loisir et sport

Le loisir se définit comme l'ensemble des comportements choisis et à valeur hédoniste auxquels une personne, à titre individuel ou en groupe affinitaire, peut s'intéresser ou s'adonner dans son temps libre, avec les ressources dont elle dispose, en rapport avec les gratifications qu'elle en attend¹.

Les notions de loisir et de sport peuvent être associées à de multiples épithètes ou expressions qui en précisent le contexte, le contenu ou les finalités. On utilise à cette fin des expressions telles que loisir culturel, de plein air, éducatif, scientifique, municipal, sportif, thérapeutique, touristique ou sport récréatif, étudiant, d'élite, commercial, de masse et autres.

Le sport se définit comme l'ensemble des activités physiques de type ludique, centrées sur les aptitudes et les habiletés corporelles humaines mises à contribution dans un cadre de compétition et de performance d'intensité variable, réglementées par des rituels et des codes de conduite définis par les organisations qui en assument la régie, et vécues soit à des fins récréatives, soit en visée d'excellence conduisant potentiellement aux plus hauts honneurs à titre amateur ou au spectacle à titre professionnel¹.

Notons par ailleurs que plusieurs autres activités de loisir intègrent dans leur pratique les notions d'activité physique, de performance, de compétition, de régie ainsi qu'un continuum pouvant mener de l'initiation à l'excellence.

¹ *Vocabulaire en loisir. AQLM. 2004.*



Plaisir



Fondements

Le présent Avis prend assise sur les fondements et les constats suivants.

1 *Le droit à la santé, à l'éducation et au loisir 1948*

La *Déclaration des droits de l'homme*, proclamée par les Nations Unies en 1948, énonce clairement les droits fondamentaux de l'être humain, lesquels incluent, entre autres, le *droit à la santé, à l'éducation et au loisir*. Elle précise que « Toute personne a droit au repos et aux loisirs. »

2 *La Loi canadienne sur les droits de la personne 1985*

Selon l'article 2 : « Tous ont droit, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement. »

3 *La Convention des Nations Unies 1989 – Les droits des enfants*

En vertu de l'article 31, l'enfant a droit au repos, aux loisirs, au jeu, aux activités récréatives, artistiques et culturelles. On y précise aussi que les États doivent protéger ce droit et encourager les initiatives favorisant ce droit.

4 *La Déclaration nationale sur les loisirs 1987*

« Le loisir est un service social au même titre que la santé et l'éducation et ses finalités sont : l'appui au développement individuel et communautaire et l'amélioration à la qualité de la vie et du fonctionnement de la société. »

F o n d e m e n t s

5 La Charte du loisir 2000

L'article 1 indique que « Tous les êtres humains ont le droit fondamental de profiter d'activités de loisir en harmonie avec les normes et les valeurs sociales de leurs compatriotes. Tous les gouvernements ont l'obligation de reconnaître et de protéger ce droit ».

6 La déclaration de London « Pour une éthique sportive » 2001

Cette déclaration, adoptée en 2001 par tous les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du sport au Canada, précise ce qui est attendu du sport et décrit la vision voulant que l'éthique et les valeurs morales en fassent partie intégrante. Elle énumère également les principes que les acteurs du milieu sportif doivent adopter.

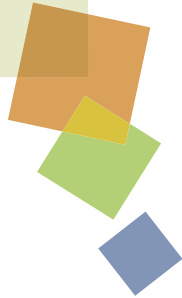
7 La contribution positive du loisir et du sport

De multiples études et enquêtes réalisées au Québec, au Canada et aux États-Unis ont démontré que le loisir et le sport contribuent non seulement à la santé et au bien-être de l'ensemble de la population, mais également de façon très positive au développement individuel et collectif.

Le *Catalogue des bienfaits*, de l'Association canadienne des parcs et des loisirs, qui traite du développement individuel et collectif sous l'angle personnel, social, économique et environnemental, constitue un impressionnant répertoire de résultats de recherche et d'exemples concrets.

Il importe de soutenir les acteurs en loisir et en sport par une approche globale basée sur des valeurs reconnues et partagées.

F o n d e m e n t s



En ce qui a trait au développement de la personne, la société a certaines attentes concernant, notamment, la prévention afin de relever certains défis touchant la santé et les jeunes. Selon un sondage, effectué en 2002 par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, bon nombre de personnes estiment que les activités de loisir et de sport organisées par les collectivités constituent une des influences les plus positives dans la vie des jeunes, parfois même plus importantes que l'école, les amis et les pairs. Seule la famille aurait plus d'importance dans le développement intégral des enfants et des adolescents. Uniquement en matière de maintien ou de recouvrement de la santé, des recherches américaine et québécoise ont depuis longtemps démontré que :

- la pratique régulière d'activités physiques est bénéfique puisqu'elle a des répercussions importantes sur plusieurs composantes de la santé physique et cognitive;
- les jeunes physiquement actifs acquièrent assez tôt des comportements bénéfiques pour la santé et ont tendance à les conserver, les guidant ainsi vers un mode de vie plus sain que celui des jeunes sédentaires.

8 Les problèmes observés

Toutefois, de nombreuses personnes expriment des inquiétudes car, dans certaines activités de loisir et de sport, il subsiste plusieurs aspects problématiques qui les empêchent d'atteindre leur plein potentiel. Les dysfonctions et les conséquences observées, à l'image de celles vécues dans la société, sont de divers types : violence, dopage, abus, harcèlement, discrimination, traumatismes physiques et psychologiques, etc. Il existe donc un écart entre les bienfaits attendus du loisir et du sport et la réalité.

De telles situations peuvent conduire à la désaffection des participants et de ceux qui les encadrent, et qui sont en grande partie des bénévoles. La perception sociale peut elle-même être affectée et susciter un désintéressement qui entraînerait des difficultés pour recruter du personnel d'encadrement qui forme le réseau d'accueil, notamment celui pour la jeunesse. Ignorer la réalité des écarts serait exposer les activités de loisir et de sport au risque d'un éventuel abandon. Non seulement la société se priverait des bénéfices de la pratique de ces activités, mais elle s'exposerait à d'autres problèmes tels la sédentarité et les problèmes de santé qui en découlent.

9 Adhésion à des valeurs communes

Il importe de soutenir les acteurs en loisir et en sport par une approche globale basée sur des valeurs reconnues et partagées. Forts de ce consensus, ils pourront alors réaffirmer les objectifs associés à la pratique du loisir et du sport et, ainsi, favoriser un environnement sûr et accueillant.



Équité

Un énoncé de valeurs, indissociables d'une pratique bénéfique du loisir et du sport et suscitant l'adhésion, est essentiel afin de baliser la pratique et l'encadrement des activités.

La liste des valeurs décrites ci-contre n'est ni exhaustive ni définitive. Toutefois, à la lumière des problèmes observés, des constats et des attentes liées à la contribution du loisir et du sport, nous croyons important de favoriser, par nos décisions, nos attitudes et nos comportements, la transmission des valeurs suivantes.



Des valeurs à préserver et à promouvoir

Équité

L'équité comme principe faisant référence au concept d'égalité et se manifestant par la possibilité, pour chaque participant, de se dépasser, de remporter une victoire (lorsqu'il y a compétition) et de connaître le succès. L'équité renvoie aussi à l'idée d'accessibilité pour tous à une activité de loisir et de sport, sans aucune discrimination (sexe, race, handicap, orientation sexuelle, conditions socioéconomiques).

Persévérance

La persévérance comme expression de la volonté d'accomplissement, de dépassement, de franchissement des difficultés, et comme source de motivation et d'engagement.

Plaisir

Le plaisir comme état affectif fondamental qui s'exprime lorsque la personne éprouve de la joie et une satisfaction profonde en réponse à ses aspirations, ses besoins et ses réussites.

Respect

Le respect d'autrui, de soi, entre participants et envers ceux qui les encadrent, les accompagnent ou les soutiennent; le respect de l'environnement et des installations; le respect des normes, des règles et des procédures inhérentes à la pratique de l'activité.

Santé, sécurité et intégrité

La santé, la sécurité et l'intégrité comme composantes de l'équilibre physique et psychologique relativement exempt de gêne et de souffrance.

Solidarité

La solidarité, comme expression de la fraternité, de l'entraide, du partage, de l'association dans un but commun, oblige à ne pas desservir les autres et à leur porter assistance en cas de besoin.

Des principes directeurs afin de préserver et de promouvoir nos valeurs et de favoriser un milieu du loisir et du sport sûr et accueillant

Dans les faits, pour préserver et promouvoir ces valeurs fondamentales, nous devons viser à ce que le loisir et le sport :

- soient accessibles au plus grand nombre;
- participent au développement intégral de la personne;
- forment de meilleurs citoyens et citoyennes;
- permettent la liberté de choix des individus et des collectivités;
- véhiculent une image et des valeurs positives;
- favorisent la coopération et la solidarité;
- respectent les communautés et les environnements;
- encouragent l'excellence dans le respect de la personne et des règles;
- encouragent l'effort et la progression;
- soient sécuritaires tant sur le plan physique que psychologique;
- apprennent à bien gérer la défaite et la victoire, en évitant de survaloriser cette dernière;
- favorisent l'élimination des gestes contraires à l'éthique;
- responsabilisent les personnes quant aux attitudes et comportements déviants.



Solidarité



Conclusion : une mission à poursuivre

L'Avis sur l'éthique en loisir et le sport vise essentiellement à s'entendre sur les valeurs fondamentales à transmettre par la pratique du loisir et du sport, ainsi qu'à adopter un message commun. Il sert également à créer un mouvement qui se traduira par des actions conformes aux valeurs et aux principes directeurs énumérés précédemment.

L'adhésion à un tel avis signifie concrètement que chaque décision ou geste posé en matière de loisir et de sport, est cohérent avec les valeurs exprimées dans ce document. Ces décisions et gestes respectueux de l'éthique permettront ainsi au loisir et au sport de contribuer pleinement au mieux-être et au développement intégral de la personne, des communautés et de la société.

C'est pourquoi nous nous engageons :

- à mettre au premier plan les valeurs indissociables d'une contribution positive de la pratique d'activités de loisir et de sport.
- à promouvoir l'éthique auprès des acteurs du milieu et de la population québécoise.

R é f é r e n c e s b i b l i o g r a p h i q u e s

ASSOCIATION CANADIENNE DES LOISIRS
ET DES PARCS.

Le catalogue des bienfaits, Ottawa, 1998.

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES.

"Physical Activity and Health:

A Report of the Surgeon General",

Department of Health and Human Services,

Center for Disease Control and Prevention,

National Centers for Chronic Disease Prevention

and Health Promotion, Atlanta, GA: U.S., 1996.

REGISTRAIRE DES ENTREPRISES.

Propositions pour un nouveau droit québécois

des associations personnalisées.

Document de consultation, Québec, septembre 2004.

CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE

DANS LE SPORT (CCES).

Rapport final du symposium « Le sport que nous voulons »,

organisé par le Conseil du Forum national sur

l'éthique dans le sport du CCES,

2004, Ottawa, 12-13 septembre 2003.

CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE

DANS LE SPORT (CCES).

Sondage sur les jeunes et le sport au Canada en 2002,

Ottawa, juillet 2002.

VALOIS, P., A. Buist, C. Goulet et M. Côté.

Étude de l'éthique du dopage et de certaines

habitudes de vie chez des sportifs québécois,

Secrétariat au loisir et au sport, gouvernement

du Québec, 2002, 78 pages.

Pour un partenariat renouvelé. Cadre d'intervention

gouvernementale en matière de loisir et de sport,

ministère des Affaires municipales,

gouvernement du Québec, 1997.

GUAY, Donald.

La culture sportive.

Presses universitaires de France, Paris, 1993.

Déclaration universelle des droits de l'homme,

Organisation des Nations Unies,

Paris, 10 décembre 1948.

Loi canadienne sur les droits de la personne,

citée dans Projet de grille d'analyse de l'accessibilité

au loisir présenté au Forum québécois du loisir 2005.

ARUC-ES et CAP.

Déclaration nationale sur les loisirs.

Conférence des ministres du loisir, tenue à Québec,

le 23 septembre 1987.

Charte du loisir,

approuvée par le Bureau de direction de

l'association *World Leisure*. Juillet 2000.

Déclaration de London Pour une éthique sportive.

Déclaration faite par les ministres fédéral,

provinciaux et territoriaux du sport lors de

la Conférence du 10 août 2001, à London, Ontario.

KINO-QUÉBEC.

L'activité physique, déterminant de la santé des

jeunes - Avis du comité scientifique de Kino-Québec,

Secrétariat au loisir et au sport,

ministère de la Santé et des Services sociaux,

gouvernement du Québec, 2000.

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,

DU SPORT ET DU LOISIR.

Les problèmes d'ordre éthique dans le sport

et le loisir chez les jeunes,

gouvernement du Québec, décembre 2004.

Le
loisir
et le
sport
en
valeurs!



Unité intégrité plaisir e
effort accessibilité liberté é
liberté épanouissement éducat.
on développement mieux-être excell
cience détermination égalité coopération
opération dépassement justice victoire choix
ctoire choix accueillant sûr sain progression ir.
r sain progression inclusion bienfaits qualité de
clusion bienfaits qualité de vie sécuritaire préve.
e vie sécuritaire prévention engagement dévelop.
ngagement développement intégral équité respect
spect persévérance santé solidarité sécurité intégi
ridarité sécurité intégrité plaisir effort accessibilité li.
aisir effort accessibilité liberté épanouissement éduca.
éveloppement mieux-être excellence détermination é.
étermination égalité coopération dépassement justice
épassement justice victoire choix accueillant sûr sain pr.
oix accueillant sûr sain progression inclusion bienfaits qu
ain progression inclusion bienfaits qualité de vie sécuritair
quité respect persévérance santé solidarité sécurité intégri
anté solidarité sécurité intégrité plaisir effort accessibilité lib
tégrité plaisir effort accessibilité liberté épanouissement édu.
ccessibilité liberté épanouissement éducation développement
ucation développement mieux-être excellence détermination
e détermination égalité coopération dépassement i
ération dépassement justice victoire
oix accueillant sûr sain progression
sain progression inclusion bienfaits
bienfaits qualité de vie sécuritaire
ie sécuritaire prévention engage
gement développement inté
t persévérance santé so
té sécurité intégrité
fort accessibilit
ement mic
tion é

Le
loisir
et le
sport
en
qualité
valeurs!



Cet avis s'inscrit également
dans la foulée de la Stratégie
canadienne Sport pur et contribue
à la poursuite de ses objectifs.